

La demande de principe



Une idée de projet, faite une demande de principe auprès du collège !

La demande de principe est un avis préalable demandé au collège concernant un projet déterminé. Le collège donnera un avis sur base du plan d'implantation du bien, une esquisse représentative des travaux ainsi que tout document utile en vue de permettre une bonne compréhension du projet.

Cet avis n'a aucune valeur légale, par conséquent l'administration communale n'est pas tenue au respect des délais prévus par le CWATUPE.

Cette demande de principe est gratuite.

